

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mardi 6 Décembre 2022

Date de convocation

Le 22 Novembre 2022

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17
Présents..... 9
Votants..... 12

DL-2022-26

Objet

Délibération portant
sur la création du
Collège des Sages

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Martine WOLF.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, (donne procuration à Christian CHATELAIN), Monsieur Frédéric DEROT, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, Madame Janine LECAILLE.

Étaient Absents :

Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

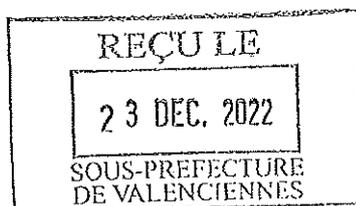
Considérant que l'espérance de vie, en France, s'est rallongée (78,4 ans pour les hommes et de 84,8 ans pour les femmes) et les conditions globales d'existence, pour les Séniors, améliorées ;

Considérant que les personnes âgées de 60 ans et plus sont, actuellement, en France, au nombre de 15 millions, qu'elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060 ;

Considérant que, sur la commune de Marly, pour une population globale dépassant légèrement les 12 000 habitants, ils sont 1 969 administrés âgés de 60 à 74 ans et 1 260 au-dessus des 75 ans, soit, en cumulant ces deux catégories d'âges, 26,7% de la population globale ;

Considérant que les Séniors ont, désormais, des attentes nouvelles qu'eux seuls connaissent et qu'ils doivent pouvoir faire valoir et affirmer auprès des pouvoirs publics.

.../...



C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 06 Décembre 2022

Considérant que la Ville de Marly, son Maire et son Conseil Municipal souhaitent leur donner la parole, les consulter et créer, à leur intention, une instance susceptible de porter leurs messages et recueillir leurs idées.

Considérant que c'est au CCAS, coordinateur de la politique du grand âge sur la commune, qu'il est demandé de travailler sur ce projet et d'animer la future instance ;

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De prendre connaissance du document relatif au fonctionnement du futur Collège des Sages.
- D'acter la création de l'instance et de permettre au CCAS d'intervenir dans la budgétisation et l'animation, pour l'année 2023, du Collège des Sages.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

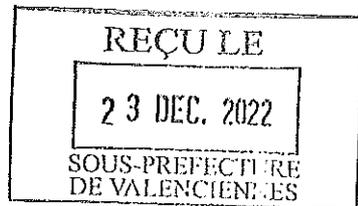
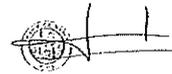
A L'UNANIMITE,

- Prend connaissance du document relatif au fonctionnement du futur Collège des Sages,
- Prend acte de la création de l'Instance et de permettre au CCAS d'intervenir dans la budgétisation et l'animation, pour l'année 2023, du Collège des Sages.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 23.12.2022.
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
PUBLIE LE 18/01/2023